

*Union Départementale  
des Personnels et Retraités  
de la Gendarmerie des Deux-Sèvres*

**Bulletin 2025/2026**





# Recrutement !



Orientée depuis 1946, sur la défense des intérêts des **retraités, veuves et ACTIFS** de la gendarmerie, l'UNPRG, forte de ses 30000 adhérents, est leader des associations de la gendarmerie.

## Ses buts : UNIR – SOUTENIR – AGIR

**Unir** : L'ensemble des personnels qui servent ou qui ont servi en gendarmerie et leurs familles, dans l'amitié, la solidarité entre frères d'arme et assurer la cohésion intergénérationnelle.

**Soutenir** : L'ensemble des membres de la communauté gendarmerie fragilisé ou en grande difficulté, les orphelins et les familles des

personnels décédés en service.

**Agir** : Pour défendre les valeurs et le prestige de la gendarmerie et pour soutenir le personnel en activité, les acquis et les intérêts des retraités et veuves de l'arme, la mémoire et l'honneur de tous les anciens combattants et victimes de guerre et de tous les morts pour la France.

## DEVENEZ ACTEUR

**N'attendez plus, rejoignez-nous en contactant le président, un membre du bureau de l'UD 79 ou votre délégué de secteur**

**Parrainez un nouveau retraité ou un actif de votre résidence**

Le parrain (adhérent UD79) bénéficiera d'une réduction sur sa prochaine cotisation :

**Un parrainage** = diminution d'un tiers de ma cotisation **7€**

**Deux parrainages** = diminution de deux tiers de ma cotisation **14€**

**Trois parrainages** = exonération de cotisation **20€**

Par ailleurs, l'UD se verra diminuer la côte part du siège national de l'UNPRG de 50% pour tout nouvel adhérent. Nous comptons vraiment sur vous tous pour cette opération vitale à la survie de notre association.

*(Voir le modèle de bulletin d'adhésion à la page 31)*



**N'hésitez pas à consulter le site internet : [udprg79.e-monsite.com](http://udprg79.e-monsite.com)  
Un bulletin d'adhésion y figure également. (Rubrique Nous rejoindre)  
ou page 31 du présent bulletin**

**Vous devrez l'adresser à notre trésorier, ce  
qui nous permettra de vous identifier comme parrain et de bénéficier des  
conditions réduites de votre prochaine cotisation.**

# Sommaire

---

<b>01</b>	<b>Recrutement - Avis de parrainage</b>	<b>20</b>	<b>Nouveautés en Gendarmerie par Bertrand PELLETIER</b>
<b>02</b>	<b>Sommaire</b>	<b>21</b>	<b>Informations de la CNMSS</b>
<b>03</b>	<b>EDITO du président Jean Michel PUAUT</b>	<b>22</b>	<b>CNG et UNEO par notre délégué Georges Joubert</b>
<b>04 et 05</b>	<b>Rapport d'activités année 2025 par le secrétaire Patrick FAUCHER</b>	<b>23 à 26</b>	<b>Informations sociales par Bertrand PELLETIER</b>
<b>06</b>	<b>Bilan du trésorier par Alain ROY</b>	<b>27 et 28</b>	<b>Gendarmes dans la tourmente de mai 1968 par Gérard SULLET</b>
<b>07</b>	<b>Bilan Fonds d'Entraide par Patrice BRAYER</b>	<b>29</b>	<b>Conseil d'Administration</b>
<b>08</b>	<b>Actualités des actives – Nouveaux Officiers Gendarmerie en Deux-Sèvres</b>	<b>30</b>	<b>Délégués de secteurs UDPRG</b>
<b>09</b>	<b>Décès année 2025 – Actualités secteur THOUARS - BRESSUIRE</b>	<b>31 et 32</b>	<b>Bulletin d'adhésion UDPRG et Fonds d'entraide</b>
<b>10 à 19</b>	<b>Evènements UDPRG divers année 2025</b>	<b>33</b>	<b>Calendrier des festivités pour 2026</b>
		<b>34</b>	<b>Jeux Détente</b>

---

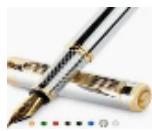
0 Afin de servir un plus grand nombre d'adhérents, lors d'envoi d'informations sociales ou autre texte par courrier électronique, nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à bien vouloir nous communiquer leur adresse internet. Par mesure de sécurité et de confidentialité, elle ne sera pas divulguée.

Il est également demandé à tous les adhérents de signaler tout changement d'adresse, de courriel ou de téléphone A adresser par mail (de préférence) au secrétaire général à l'adresse suivante :

[patrickfanfan.faucher@orange.fr](mailto:patrickfanfan.faucher@orange.fr)

D'autre part, afin de vous simplifier les démarches parfois complexes auprès des divers organismes, un guide pratique des formalités à accomplir, lors d'un décès d'un adhérent ou d'une veuve, est à la disposition des délégués de secteur sur le site de l'UDPRG rubrique « guide décès ». Par ailleurs le secrétaire général, Patrick Faucher doit être informé, le plus rapidement possible, de tout décès, adhérent comme épouse.

A adresser par mail au secrétaire général à l'adresse suivante :  
[patrickfanfan.faucher@orange.fr](mailto:patrickfanfan.faucher@orange.fr)



# Edito du Président

## Chers adhérentes et adhérents

Nous voici au crépuscule d'une année chargée en évènements en tous genres, tant publics que personnels.

Notre association vit dans de bonnes conditions me semble-t-il, et c'est tant mieux. Nos manifestations rassemblent toujours un peu plus des nôtres, démontrant le besoin que nous avons de nous rencontrer, d'échanger, ou tout simplement se revoir.

Notre bulletin contient beaucoup d'informations en tous genres, qui j'en suis sûr, seront appréciées.

Revenons sur les événements qui nous frappent et impactent nos réactions positives (bonheur, joie etc.) ou négatives (énerverments, irritabilité, colère etc.). Toutes les émotions sont importantes, car elles nous permettent de rester en contact avec le monde.

Quelques mots sur la colère, le bonheur, le plaisir.

Sans nous en rendre compte dans l'instant, la colère parfois nécessaire, mais destructrice, mérite quelques explications car elle est une réponse naturelle aux situations perçues comme menaçantes ou injustes.

La colère est une émotion souvent incomprise, un état affectif violent et passager, résultant du sentiment d'une agression, d'un désagrément, une frustration traduisant un vif mécontentement entraînant des manifestations que nous pouvons néanmoins contrôler. Mal gérée, elle peut devenir destructive, influençant négativement nos relations interpersonnelles ainsi que la qualité de vie provoquant l'isolement social, des conflits, et malheureusement l'altération de notre santé mentale.

Qui ne connaît pas des situations où une personne colérique a commis des actes irréparables.  
**« La peur mène à la colère, la colère mène à la haine, la haine mène à la souffrance. »**

En résumé, la colère reste une bien mauvaise conseillère dont il convient de s'éloigner.

A l'opposé, un sentiment possède une immense qualité, c'est le **bonheur**. Celui-ci prend naissance dans un état émotionnel agréable, équilibré et durable. Il coïncide avec le sentiment de satisfaction, éprouvé lors d'un évènement ou d'une situation. Il se nourrit dans le sens donné à notre vie, dans la maîtrise de notre environnement, dans nos relations positives, notre autonomie et la liste peut être longue. Je résumerai la définition comme suit :



**« Le bonheur, ce n'est pas d'avoir ce que l'on désire, mais d'aimer ce que l'on a, ou simplement, c'est parfois de regarder la vie autrement ».**

Outre ces deux états totalement opposés, en voici un troisième qui mérite d'être abordé : **le plaisir**.

Il se définit comme une vague de chaleur empreinte de plénitude. Il en découle un sentiment de plaisir intense et de satisfaction, mais cela, qui ne l'a pas ressenti.

Pour l'obtenir, il suffit simplement de faire un compliment, de provoquer du rire, d'avoir de petites attentions..., de dire merci, d'apporter des fleurs..., surprendre, etc...

Le plaisir fait partie de ce qui rend « **la vie plus belle** ». De l'amour, d'un bon moment partagé, d'une passion, le plaisir reflète nos envies, nos émotions et notre besoin de bonheur. Depuis toujours, le plaisir nous inspire car on veut comprendre ce qui nous fait vibrer. Il est important de savourer les petits plaisirs du quotidien et de **se laisser porter**. Parfois, c'est ce qui nous fait simplement du bien. Prendre le temps d'apprécier ces moments, c'est aussi apprendre à **mieux vivre**.

Il m'est agréable de vous mettre cette citation :

**« Les plaisirs de la vie alimentent le corps et l'esprit, et s'en priver, c'est se laisser mourir »**

Curieusement, ces trois émotions nerveuses se rejoignent dans leurs réactions : augmentation de la fréquence cardiaque, de la tension artérielle et de la respiration. Par ailleurs, elles nous sont nécessaires pour notre bien-être et notre épanouissement.

Pour conclure, j'espère que vous prendrez plaisir à découvrir et à lire notre bulletin annuel. L'un des buts de notre association consiste à vous apporter le plus de bonheur et de plaisirs possible. Ils prennent naissance dans l'amitié partagée, nos loisirs et nos voyages en commun, du moins c'est la notion que j'en ai et qui correspond à celles de notre UD.

Une nouvelle année s'annonce, nouveau chapitre... et nouveau dilemme.

**« Qu'écrire pour vos vœux, cette fois ci ? »**

On a beau avoir de bonnes intentions, il arrive souvent qu'on bloque devant l'écran ou la carte postale, à la recherche du bon mot, de la touche originale ou du message qui fait vraiment plaisir.

Je vous souhaite plein de bonnes choses pour cette nouvelle année et 2026 sera ce que vous en ferez : unique, vibrante ou pleine de sens.

**Le président, Jean Michel PUAUT**



# Rapport d'activités du secrétaire général



Mesdames, Messieurs chers camarades

L'année 2025 s'est déroulée avec une activité riche pour notre association. Je formule le souhait que 2026 en fasse autant. Cependant à l'heure où je rédige ce rapport pour notre revue soit début octobre, l'actualité politique se montre elle aussi riche en évènements mais pas dans le bon sens. Il nous faut rester positif et espérer que nos politiques mettront de côté leurs égos pour s'entendre et agir dans l'intérêt de notre pays.

Je vous souhaite néanmoins à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et une excellente année 2026. J'ai une pensée particulière pour nos camarades et épouses qui nous ont quittés.

Je vais à présent vous présenter le présent rapport qui rend compte des activités de l'association depuis la dernière assemblée générale à St Maixent l'Ecole le 4 mars 2025. Il sera divisé en deux parties : *Les activités corporatives* puis *les activités de loisirs et de convivialité*.

*Vous en retrouverez une bonne partie sur notre site de l'UDPRG 79 qui est alimenté par Laurence et Alain ROY et Bertrand PELLETIER.*

## I : Les activités corporatives

Au nombre de 12, elles comprennent :

\*La reprise des travaux en 2025 : L'Union Départementale s'est réunie pour la première fois de l'année le 22 janvier en comité restreint avec les membres du bureau.

\*Le 17 Février 2025 : Réunion du conseil d'administration à la Crèche suivie de l'hommage aux héros de la Gendarmerie.

\* Le 7 mars 2025 : notre assemblée générale à St Maixent l'Ecole.

\*Le 14 mars 2025 : Remise par notre Président Jean-Michel Puaut d'un chèque de 1000 € de l'UNPRG à notre camarade Jean-Claude Locteau au titre de l'aide sociale.

\*Le 15 mai 2025 : Réunion du conseil d'administration et des délégués de secteurs au restaurant du golf de Romagné à Niort en présence de 36 participants.

\*Le 23 juin 2025 : Cérémonie de départ des officiers de la compagnie de Bressuire.

\*Le 25 août 2025 : Réunion en comité restreint du bureau.

\*Le 17 septembre 2025 : Prise de commandement du commandant de compagnie de Niort



\*Le 23 septembre 2025 : Prise de commandement du commandant de compagnie de Bressuire.

\*Le 23 septembre 2025 : Remise d'un chèque de 1000 € de l'UNPRG par notre président Jean-Michel PUAUT à notre camarade Jean Huet au titre de l'aide sociale.

\*Le 30 septembre 2025 : Prise de commandement du commandant de communauté de brigades d'Airvault.

\*Le 28 octobre 2025 : Réunion du conseil d'administration de l'UDPRG 79 à La Crèche.



## II : Les activités de convivialité et de loisirs

L'union départementale a une activité dense dont le but est d'informer et aider nos adhérents sans oublier la convivialité.

Comme vous avez pu le constater sur le bulletin 2025, un effort est fait sur la prévision des dates des manifestations qui sont portées à la connaissance de l'ensemble des adhérents en fin d'année, pour l'année suivante.

Quelques modifications de lieu sont susceptibles d'intervenir en fonction des circonstances du moment.

## Le secteur de NIORT a organisé

\*Le loto annuel de l'UDPRG 79 s'est déroulé le dimanche 23 Février 2025 à la salle des fêtes de Chauray en présence d'une centaine de participants.

\* La journée famille s'est déroulée le vendredi 20 juin 2025 à Pied Blanc à Aiffres en présence de 75 convives par une forte chaleur.

\* Une journée familiale s'est déroulée le 25 juin 2025 à Royan réunissant 32 personnes avec visite en petit train et croisière de 2 heures.

\* Le loto ouvert à tout public a eu lieu le 21 septembre 2025 à St Maixent l'Ecole.



\* Le repas de rentrée le 10 octobre 2025 en présence de 98 participants à la salle des fêtes d'Augé.

\* Les 21 et 22 octobre 2025 : Séjour à Paris organisé par Gérard SULLET avec 47 participants.

*Vous pouvez retrouver le compte rendu de ces manifestations et leurs photos sur le blog de l'UDPRG 79.*

**Le secteur de THOUARS-BRESSUIRE** est animé pour la première année par Pascal PAPET et André CLAVEAU.

\* La galette des rois : Le 25 janvier 2025 à la salle des fêtes de Coulanges Thouarsais en présence de 34 participants pour déguster un pot au feu et la galette des rois. Merci à Jacky BACLE qui a obtenu la gratuité de la salle.

\* Le pique-nique quant à lui s'est tenu le 5 juin 2025 à la salle des fêtes de Luzay et a permis de rassembler 31 convives. Merci à Paul LECOMTE et Gilles MEUNIER maire de commune pour le prêt de la salle.

\* Le traditionnel repas d'automne le 9 novembre 2025 se tiendra au restaurant le relais des deux tours à Bouillé St Paul (79).

Pour 2026, nos rendez-vous proposés autour des mêmes thèmes se dérouleront les 10 janvier 2026 pour la Galette des Rois, 10 juin 2026 pour le pique-nique et le 24 octobre 2026 pour le repas d'automne.

Un grand merci Pascal PAPET pour cette première et André CLAVEAU qui par leur implication continuent d'animer le secteur du nord du département.

Comme vous venez de le voir, votre conseil d'administration n'est pas resté inactif pour préparer toutes ces manifestations.

Un remerciement particulier à nos porte-drapeaux des deux secteurs qui ont répondu présents aux obsèques de nos camarades ainsi que pour les cérémonies où ils étaient sollicités ainsi qu'à notre camarade Gérard SULLET chargé de la communication et des informations sociales et qui alimente régulièrement notre site.

Nos effectifs sont en augmentation mais les jeunes ne se bousculent pas pour nous rejoindre. Restons solidaires et veillons les uns sur les autres. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés. Je tiens à avoir une pensée pour nos adhérents et nos adhérentes qui nous ont quittés cette année et pour celles et ceux qui sont confrontés à la maladie. Je voudrais remercier les délégués de secteurs et saluer le travail accompli car ils sont notre lien essentiel avec nos adhérents.

N'oublions pas non plus ce soutien tant indispensable pour nos veuves en adhérant au fonds d'entraide. Je rappelle que le capital versé est une petite aide ponctuelle mais le geste accompli est d'un grand réconfort pour celle qui est dans la peine.



Patrick Faucher  
Secrétaire Général



En tant que responsable du fonds d'entraide, il m'incombe de faire le point sur notre situation actuelle.

Pour rappel, dans le cadre de la solidarité, nos anciens de l'UD 79 ont institué un fonds d'entraide dont l'objet est d'aider pécuniairement les ayant droits du retraité lors de son décès. Il s'agit d'une aide ponctuelle. Actuellement l'objectif est resté le même. Au plus juste, il faudrait 120 cotisants pour équilibrer la trésorerie.

Depuis la dernière parution du bulletin d'information, nous avons à déplorer cinq décès :  
André GILBERT décédé le 23/12/2024  
André BOBIN décédé le 25/12/2024  
Roland MARTIN décédé le 29/01/2025  
Lucien PUCHAULT décédé le 18/02/2025  
Jean DESCHAZEUX décédé le 13/07/2025

Nous avons apporté une aide aux ayants droits à hauteur de **3000 €**.

Lors du dernier appel de fonds au mois de juillet 2025, 46 adhérents et 7 veuves bienfaitrices qui sont restées fidèles, ont réglé leur cotisation.

Au cours de l'année, deux retraités de notre UD ont adhéré, un a démissionné et, malgré plusieurs relances, quatre n'ont pas donné suite à l'appel de fonds. La recette a été de 1080 €.

Cette rentrée de cotisations est insuffisante au bon rétablissement de notre budget.

Il est à noté que suite au loto grand public organisé en octobre 2024 par notre UD, la somme de 1000 € a été versée sur notre trésorerie.

Bilan financier compte chèques et livret : **4382,07 €**

## Qui peut adhérer et comment ?

Peuvent adhérer au fonds d'entraide, tous les retraités de l'UNPRG des Deux Sèvres après avoir renseigné un bulletin d'adhésion. Toute personne non bénéficiaire reste libre de contribuer à cette œuvre de solidarité.

L'adhérent est tenu de verser au fonds d'entraide une cotisation de 20 € destinée à alimenter un fond permettant de régler sa quote-part, une cotisation non annuelle est réclamée tous les quatre décès.

Le responsable informe les adhérents des décès survenus et demande le versement d'une nouvelle provision qui devra être effectuée dans le délai d'un mois.

## Ayants droits

Le conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e) de l'adhérent, les enfants légitimes handicapés, concubin ou concubine vivants au foyer au moment du décès.

\*\*\*\*\*

En conclusion, je dirai que la solidarité reflète notre société. Je peux vous assurer de notre dévouement

Il s'agit d'abord et avant tout de nos veuves et je renouvelle donc mon appel à la solidarité en leur faveur.

Patrice Brayer Responsable du F.E.

**Consulter le site internet : [udprg79.e-monsite.com](http://udprg79.e-monsite.com)**  
**Un bulletin d'adhésion pour le fonds d'entraide y figure**  
**(Rubrique Nous rejoindre ou page 32 du présent bulletin)**

Bulletin à adresser à Patrice BRAYER, 3 rue du Galuchet 79000 NIORT



# Nouveaux Officiers Gendarmerie Deux-Sèvres



Le capitaine **Olivier Camper** a pris la tête de la compagnie de Bressuire le 1<sup>er</sup> août 2025. Il était auparavant au Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire à Maisons-Alfort, en région parisienne. Il a commencé sa carrière en 2007, en tant que gendarme adjoint volontaire à Saint-Brieuc. Trois ans plus tard, il devient sous-officier de gendarmerie. Il exerce en tant que gendarme mobile, aussi bien en métropole qu'en outre-mer (Guyane, Polynésie française et Guadeloupe).

Pour la première fois, le commandant bressuirais est donc secondé par une femme. **Valentine Martin** a intégré la gendarmerie en 2020. Titulaire d'un master d'histoire, elle a intégré l'académie militaire de la gendarmerie nationale, dont elle est sortie en 2022 pour prendre le commandement de la communauté de brigades de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). Récemment promue au grade de capitaine, elle occupe donc à 29 ans son deuxième poste de commandement.

Au cours d'une cérémonie organisée au château d'Oiron, le capitaine Olivier Camper a officiellement pris le commandement de la gendarmerie de Bressuire, mardi 23 septembre 2025. Il dirige désormais 5 unités et 102 gendarmes situées dans le Bocage et le Thouarsais.

La cérémonie s'est tenue dès 9 h du matin, avec la présence du colonel Erwan Kermorvant, de la sous-préfète de Bressuire, Hélène Simon, du député des Deux-Sèvres Jean-Marie Fiévet. L'UDPRG était représentée par le président Jean Michel Puaut accompagné par une partie des membres du bureau.



Après deux ans de détachement à Niort, pour apporter son expertise sur la gestion de crise, le capitaine **Jean-Mathieu**

**Lepage** est le nouveau numéro deux de la compagnie de gendarmerie de Parthenay. Il a pris officiellement ses fonctions de commandant en second de la compagnie de Parthenay, le vendredi 01/08/2025. Il est désormais l'adjoint de cette compagnie aux côtés du CE Grégory Raboission.



Le chef d'escadron **Rodolphe Malochet** rejoint la compagnie de gendarmerie de Niort après avoir écumé le pays pendant près de vingt ans au sein de la gendarmerie mobile. Parce qu'à 47 ans, celui qui a embrassé l'uniforme dès son service militaire, quand il n'avait que 19 ans, possède une riche carrière dans une subdivision d'arme bien particulière de l'armée, la gendarmerie mobile.

Le 17/09/2025, à 09h00, la prise de commandement de la Cie de Niort du CE Malochet, s'est déroulée au château de la Voûte à La Crèche. En présence du préfet Simon Fetet et d'autorités du département ainsi que des unités de la Cie Niort, cette cérémonie a été présidée par le Colonel Kermorvant commandant le groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres. Le drapeau de l'UD 79 était présent parmi ceux des associations patriotiques. L'UDPRG était représentée par le président Jean Michel Puaut accompagné par une partie des membres du bureau.





## Décès



Madame **GOURDAULT** Yvette, le 9 novembre 2024 à l'âge de 100 ans  
Madame **CHICOISNE** Thérésa, le 28 novembre 2024 à l'âge de 89 ans  
Madame **BROTTIER** Yvette, le 20 décembre 2024 à l'âge de 90 ans  
Monsieur **GILBERT** André, le 23 décembre 2024 à l'âge de 95 ans  
Monsieur **BOBIN** André, le 25 décembre 2024 à l'âge de 89 ans  
Monsieur **FRAIGNEAU** Raymond, le 15 janvier 2025 à l'âge de 90 ans.  
Monsieur **MARTIN** Roland, le 29 janvier 2025 à l'âge de 91 ans.  
Monsieur **PUCHAULT** Lucien, le 18 février 2025 à l'âge de 90 ans  
Madame **GREGOIRE** Carmen épouse de **SORIN** Michel, le 26 février 2025 à l'âge de 90 ans  
Monsieur **CARFANTAN** Gérard, le 10 mars 2025 à l'âge de 81 ans  
Madame **DUGUET** Ginette, épouse de **PREST** Hubert, le 27 mars 2025 à l'âge de 83 ans.  
Madame **CALAIS** Suzy, épouse de **CALAIS** Albert, le 02 avril 2025 à l'âge de 76 ans.  
Madame **LAIR** Josette, épouse de **LAIR** Georges, le 06 avril 2025.  
Monsieur **NICOLE** Yvon, le 30 avril 2025 à l'âge de 86 ans.  
Madame **CHARRON** Mireille, veuve de **CHARRON** Jany, le 27 mai 2025 à l'âge de 74 ans.  
Monsieur **VIMPIERRE** Rémy, le 05 juin 2025 à l'âge de 89 ans.  
Madame **PLIHON** Irène, veuve de **ALBERT** Narcisse, le 12 juin 2025 à l'âge de 87 ans.  
Monsieur **FERRAND** Hubert, le 12 juillet 2025 à l'âge de 100 ans.  
Monsieur **GOUIN** Bernard, le 12 juillet 2025 à l'âge de 82 ans.  
Monsieur **DECHAZEAUX** Jean, le 13 juillet 2025 à l'âge de 92 ans.  
Monsieur **CHAILLOU** Guy, le 08 août 2025 à l'âge de 92 ans.  
Monsieur **SULLET** Claude, le 26 août 2025 à l'âge de 82 ans.  
Monsieur **NOUAILLE** Francis, le 22/09/2025 à l'âge de 81 ans.

Le président et les membres de l'UDPRG présentent leurs condoléances sincères et attristées aux familles et aux camarades de celles et ceux qui nous ont quittés



Liste arrêtée le 01/11/2025

## Activités Thouars - Bressuire



### Dates à retenir pour 2026

Galette des rois :  
Pique-nique :  
Repas d'automne :

samedi 10/01/2026  
mercredi 10/06/2026  
samedi 24/10/2026

Pascal Papet

## Cérémonie de la Ste-Geneviève à Celles/Belle le 29/11/2024

Les gendarmes des Deux-Sèvres ont célébré « Sainte-Geneviève », leur patronne, en l'église abbatiale de Celles-sur-Belle 79 le vendredi 29 novembre 2024. De nombreux militaires étaient présents, mais aussi des représentants des autres autorités du département : élus, préfecture, police, sapeurs-pompiers ou encore école des sous-officiers de St-Maixent L'Ecole.

L'UDPRG était également représentée par son président Jean Michel PUAUT accompagné par plusieurs adhérents ainsi que les porte-drapeaux du secteur sud des Deux-Sèvres.

À l'issue de la cérémonie, le colonel Erwan Kermorvant, commandant le groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres, a convié les participants à un vin d'honneur à l'abbaye. Il a lu

quelques mots en mémoire de Sainte Geneviève, avant de rendre hommage aux gendarmes.

À son tour, la préfète des Deux-Sèvres Emmanuelle DUBEE a salué le courage et l'engagement exemplaires des militaires de la Gendarmerie pour assurer notre sécurité, et d'avoir une pensée particulière pour les gendarmes blessés ou tués en service.

A l'issue de ces allocutions, à l'initiative de l'UDPRG 79, 85 participants (retraités, adhérents de l'UD, et personnels de la compagnie à Niort), se sont réunis à la salle des fêtes de St-Romans les Melle pour partager un repas. Ce moment de convivialité a permis de renforcer les liens entre retraités et actifs.



## Hommage aux héros de la Gendarmerie à NIORT le 17/02/2025

Comme chaque 16 février, un 17 cette année, pour les besoins du calendrier, la Gendarmerie nationale, héritière de la maréchaussée, célèbre sa naissance. Mais c'est aussi, en ce jour, qu'elle célèbre tous ses héros. Ceux qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions, auxquels elle rend hommage, et ceux qui, toujours vivants, sont récompensés pour leur courage et leur engagement.

La cérémonie s'est déroulée lundi 17 février 2025 après-midi, dans la cour intérieure de la caserne Briandais de Niort. Les autorités locales et les membres du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres ont rendu hommage aux héros de la gendarmerie.

La cérémonie s'est déroulée sous le commandement du colonel Erwan Kermorvant et

sous la présidence d'Emmanuelle Dubée, préfète des Deux-Sèvres. Cette dernière a voulu saluer « les treize gendarmes français décédés dans l'exercice de leurs fonctions depuis le 16 février 2024 », en citant chacun d'entre eux.

Outre les deux drapeaux des secteurs Nord et Sud, notre UD79 était représentée par son président Jean Michel PUAUT accompagné par une partie des membres du bureau.

Deux militaires ont été récompensés pour leur engagement dans une affaire d'incendie criminel à Bressuire en 2022.

Cet hommage a été suivi par un public intergénérationnel : dans l'assistance se trouvaient en effet des élèves de deux collèges à Niort, membres de la Classe défense et sécurité globale.



## Loto annuel UD à Chauray le 23/02/2025

La première rencontre de l'année, le « loto-galettes » de l'Union Départementale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie des Deux-Sèvres, s'est déroulée le dimanche 23/02/2025 à la salle des fêtes de CHAURAY. Une centaine de participants, adhérents, bienfaiteurs et amis de l'association se sont retrouvés dans une excellente ambiance autour du président Jean-Michel PUAUT.

L'après-midi a débuté par un hommage aux disparus de



l'année écoulée et une pensée pour les malades. Notre président a également remercié les bénévoles qui s'investissent dans la préparation de cette manifestation.

La trentaine de lots mise en jeu a ensuite été livrée aux joueurs par nos deux maîtres de cérémonie Patrick et Guy. Chanceux et moins chanceux ont enfin partagé la traditionnelle galette offerte à tous, avant de se séparer les bras chargés..... ou pas, tous enchantés d'avoir partagé un moment de grande convivialité



## Assemblée Générale à St-Maixent L'Ecole le 07/03/2025

L'UDPRG 79 a tenu son assemblée générale le vendredi 7 mars 2025 à la salle Denfert à St-Maixent L'Ecole (79), en présence d'une centaine d'adhérents et de plusieurs présidents des UD voisines.

Le président Jean Michel Puaut ouvre la séance par le traditionnel hommage aux disparus avant de donner la parole aux premiers intervenants, Patrick Faucher et Alain Roy chargés des rapports d'activité et financier. Patrice Brayer chargé de la gestion du Fonds d'Entraide en a également fait le bilan, lequel s'avère difficile en raison d'une faible adhésion à cette œuvre de solidarité.

Au cours de l'assemblée, une large information a été faite sur nos mutuelles UNEO et CNG par notre délégué Georges Joubert.

Le rapport moral présenté par le président est axé sur les évolutions en cours au sein de la gendarmerie ainsi que divers points d'actualité intéressant les retraités. Il a également mis l'accent sur la solidarité des adhérents et notamment pour les plus fragiles.



Parmi les autorités présentes, le général de brigade Pierre Chareyron commandant l'ENSOA a présenté le fonctionnement de son école et Mr Stéphane Baudry, maire de St-Maixent L'Ecole, soulignant son attachement à l'institution, ont complété l'information de cette journée.

Les élus et le président de L'UD 79 accompagné du lieutenant-colonel adjoint au commandant du groupement de gendarmerie ont procédé à un dépôt de gerbes au monument installé, pour la circonstance, aux abords de la salle. Deux gerbes (UD 79 et mairie de St-Maixent) ont été déposées.

A l'issue de ces diverses interventions, une remise de médailles de l'UNPRG, à trois de nos camarades les plus méritants, a permis de récompenser ceux qui s'investissent quotidiennement pour l'UD 79.

Cette traditionnelle remise des médailles a été suivie d'un vin d'honneur et d'un repas en commun pour les 120 personnes présentes.



## Journée champêtre à Pied Blanc AIFFRES le 20/06/2025

Le 20 juin 2025, l'UDPRG 79 a organisé sa traditionnelle journée champêtre au lieu-dit Pied Blanc, à Aiffres. Malgré la forte chaleur due à la canicule persistante dépassant aisément les 35°C, l'événement a remporté un grand succès, avec une participation de 75 personnes, comprenant des adhérents et des amis de la Gendarmerie. Tous se sont réunis sous les tilleuls pour partager ce moment convivial et pour garantir la sécurité de tous, des mesures préventives ont été rapidement mises en place : rafraîchissements réguliers, zones d'ombre, et encouragement à l'hydratation pour éviter tout coup de chaleur.

Le président, Jean-Michel Puaut, a pris la parole pour remercier l'assistance et exprimer sa gratitude à tous les participants. Parmi les invités, la journée a été honorée par

la présence du Lieutenant-Colonel Baron, adjoint au commandement du groupement, qui a partagé un moment de convivialité avec les participants lors de l'apéritif. Sa présence a renforcé le caractère officiel et solennel de cette rencontre champêtre.

Après ce moment de convivialité, les participants ont pu profiter pleinement de la journée, rythmée par un délicieux méchoui, soigneusement préparé par Jany et son camarade Bernard.

Malgré la chaleur, l'ambiance était au rendez-vous, avec des échanges chaleureux, des rires, et la dégustation de la viande délicieusement grillée. La journée a été l'occasion pour les participants de se retrouver, de discuter et de partager un bon moment en pleine nature.



## Journée détente à Royan le 25/06/2025



Le 25/06/2025, l'UDPRG 79 a organisé une journée conviviale à Royan et ses environs. Trente-deux membres de l'association et amis de la Gendarmerie se sont donnés rendez-vous dès l'aube pour ce voyage préparé par notre secrétaire Patrick.



Didonne avec leurs célèbres plages ainsi que le phare de Vallières, tour carrée de 36 mètres de hauteur.

A midi, après un bon déjeuner au restaurant « Le Mogador », le groupe a été invité à

Arrivés en cours de matinée, les participants ont pu découvrir Royan et ses alentours à bord d'un petit train touristique. Au départ du front de mer, sur un circuit d'une heure, ils ont pu admirer les cités balnéaires de Royan et St-Georges de

se rendre en direction du port, pour une croisière commentée sans escale de 2h15 intitulée « Découverte de l'estuaire, à bord du bateau Jules Verne III. Ce moment d'évasion en mer a permis de découvrir le célèbre phare de Cordouan, classé au patrimoine de l'Unesco, seul phare en mer encore habité par des gardiens, la pointe de Grave ainsi que les célèbres grottes troglodytes de Meschers puis, pour terminer la baie de Royan.

Grâce à un temps clément et une excellente ambiance, tous ont apprécié cette journée de détente et de découverte. Le groupe a pu admirer l'architecture variée de Royan, entre villas Belle Époque, plages de sable fin, et architecture moderne

d'après-guerre, notamment l'église Notre-Dame de Royan construite en béton.



# Evenements 2025

## Loto à St-Maixent L'Ecole le 21/09/2025

Le dimanche 21/09/2025 en après-midi, l'UD 79 a organisé, pour sa deuxième année consécutive, un loto ouvert à tous publics.

L'animation a été assurée par « Isabelle », dont le dynamisme a contribué à créer une ambiance festive et conviviale. Ce sont plus de 165 personnes qui se sont présentées à la salle Denfert à St-Maixent l'Ecole, un public



intergénérationnel surtout passionné de jeu de loto attiré par le nombreux lots mis en jeu dont, entre autres, de nombreuses cartes cadeaux et de lots divers pour la loterie.

Les jeux ont débuté à 14h30, après les mots d'accueil et de remerciement du président Jean-Michel PUAUT à tous les adhérents présents et qui ont contribué à la bonne organisation de l'évènement. La convivialité et la bonne humeur ont rythmé cet après -midi festif.



## Prise de commandement COB Airvault le 30/09/2025

Mardi 30 septembre 2025 en matinée, le futur major **Samuel DIJOUX**, est officiellement installé au commandement de la COB d'Airvault - Thénezay 79, par le chef d'escadron RABOISSON commandant la Cie de Parthenay.

L'UDPRG 79 invitée, était représentée par son président.

Originaire de la Réunion, ce gradé âgé de 42 ans entre en gendarmerie en qualité de GAV et effectue le temps de son contrat en Bretagne. Dans cette région, il fait la connaissance de sa future épouse.

Pour sa première affectation de gendarme, il arrive à la COB de St Maixent l'Ecole. Etant le CCB de cette unité, j'ai le plaisir de l'accueillir avec sa petite famille. Rapidement ses qualités de travailleur empreint d'humanité, sont décelées. Il



s'inscrit à l'OPJ dès que possible et quitte St Maixent avec le grade d'adjudant en 2020. A l'issue de deux précédentes mutations, le voici dorénavant adjudant-chef aux commandes d'une COB. Il se verra attribuer le grade de major en décembre prochain.

C'est une grande satisfaction de voir progresser la carrière de Samuel, de se souvenir de son arrivée à la brigade de Saint-Maixent et de le voir à la tête de cette COB avec le grade de major dans un avenir proche. Nous le félicitons chaleureusement pour son parcours professionnel et lui souhaitons une excellente intégration à la COB d'Airvault.

Le président Jean Michel Puaut

## Repas de rentrée à AUGE le 10/10/2025

La tradition du repas dansant de rentrée à l'UDPRG 79 est l'occasion de raviver les souvenirs et de renforcer les liens amicaux. Ces repas sont des rendez-vous de la mémoire où les anciens peuvent partager leurs expériences.

Cette manifestation s'est déroulée le vendredi 10 octobre 2025 à la salle des fêtes d'Augé où 95 convives (adhérents, sympathisants ou amis) ont répondu à l'invitation du Conseil d'Administration.



Après le mot de bienvenu du président Jean Michel Puaut, les participants ont pu apprécier le repas préparé par le traiteur dans une ambiance conviviale et festive.

Quelques lots ont été appréciés par les chanceux, lors du tirage d'une tombola animée par Laurence et Guy, puis des musiques douces ou rythmées choisies par Gérard ont clôturé l'après-midi dans la joie.



## Séjour à PARIS du 21 au 22/10/2025

L'UD 79 proposait à ses adhérents les 21 et 22 octobre 2025 une sortie de 48 heures à PARIS.

Regroupés en tout début de matinée au point de rendez-vous, 46 membres, sympathisants et amis de l'association ont donc pris la route pour la capitale. Avant de rejoindre les objectifs de la visite, le groupe admirablement piloté par Yannick au volant de son bus, a profité tout au long du parcours dans Paris intra-muros des



# Evenements 2025

commentaires éclairés de Gérard, fin connaisseur de la cité pour y avoir notamment « sévi » quelques années pendant son parcours professionnel.



Premier objectif emblématique du séjour, le Panthéon situé au sommet de la Montagne Sainte Geneviève. Impossible pour une association comme la nôtre de passer à côté de ce qui fut d'abord par la volonté du roi Louis XV une église dédiée à notre Ste Patronne. Impossible également de ne pas s'émouvoir devant la richesse architecturale des lieux et devant les cénotaphes des grands personnages de notre histoire.

Après une photo de groupe dans le jardin du Luxembourg avec pour toile de fonds le palais du même nom, siège de notre Sénat, la journée déjà bien remplie n'est pas terminée pour autant. Elle s'achèvera, après dîner, par une soirée divertissante au théâtre Fontaine puis à l'hôtel pour une nuit réparatrice.



Frais et dispos le lendemain matin, direction Notre Dame de Paris pour une visite guidée de ce chef d'œuvre d'art gothique passé à deux doigts de la disparition cinq ans plus tôt. A l'écoute de notre guide puis lors de la déambulation dans la cathédrale restaurée, un mélange d'émotion forte et de grande fierté s'empare immanquablement de chacun.

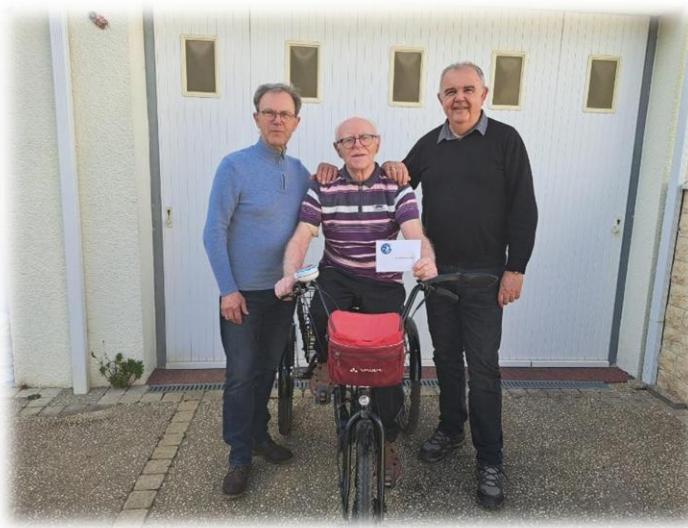
Suite du programme avec une promenade pédestre dans l'île de la Cité suivie d'une étape marquante pour nos sympathisants et amis notamment, celle du déjeuner au mess du régiment de cavalerie de la Garde Républicaine, quartier des Célestins. L'occasion de découvrir les coulisses de cette institution, d'approcher les superbes montures et de converser avec les cavaliers présents sur le site.

Avant enfin de reprendre, déjà, la route du retour, Yannick nous gratifie une dernière fois d'un passage devant les incontournables Tour Eiffel, Champs de Mars et Palais de Chaillot.

De l'avis général cette sortie Paris 2025 fut une belle réussite. Au point de proposer à ses initiateurs de la renouveler.



## Solidarité de l'UDPRG 79 à MAGNE le 14/03/2025



L'UNPRG affiche régulièrement son engagement au profit des plus fragiles de ses ressortissants.

Joignant les actes aux paroles, une demande d'aide a été établie par l'UD 79 au profit d'un adhérent de longue date, Jean-Claude LOCTEAU, 89 ans, aidant de son épouse, pour financer un tricycle électrique désormais indispensable à ses déplacements.

Le 14 mars 2025, le président départemental Jean-Michel PUAUT et son trésorier Alain ROY, délégué de secteur, se sont présentés au domicile de l'intéressé pour lui remettre de la part du bureau national et de sa commission sociale, un chèque de 1000 € pour participer au financement de ce coûteux investissement.

Très émus, Jean-Claude et son épouse remercient chaleureusement l'UNPRG pour ce geste de solidarité et de bienveillance auquel ils ne s'attendaient pas.

## Solidarité de l'UDPRG 79 à THOUARS le 23/09/2025



Au cours de l'été, Jean HUET, adhérent à l'UDPRG 79, nous sollicite pour une demande d'aide en raison de la dégradation de l'état de santé de son épouse, ayant nécessité son hospitalisation.

Soumise à la commission sociale, cette demande reçoit un avis favorable auprès de Mr Montigaud, président de cette délégation et un chèque de 1.000 € est accordé au demandeur.

Le 23 septembre 2025, à l'occasion de la cérémonie dans l'enceinte du château d'Oiron, organisée pour la prise de commandement du nouveau commandant de la compagnie de Bressuire et en présence des portes drapeaux et des délégués de secteurs, le président de l'UD 79, Jean-Michel PUAUT remet à son bénéficiaire, le chèque accordé.

Ce geste de solidarité émanant du bureau national a été très très apprécié par notre adhérent. Il va lui permettre, de financer les frais importants occasionnés par l'hospitalisation de son épouse.

L'UD 79 tient à assurer son soutien, à notre adhérent Jean Huet, dans son rôle d'aidant et d'accompagnement de son épouse

## Prise de commandement COB Cerizay le 07/10/2025

Le 7 octobre 2025 en matinée, le commandant de la compagnie de Bressuire a remis au capitaine Gaël VERNAGEAU 47 ans, le commandement de la COB de

Cerizay incluant les BT de Mauléon et Nueil-les-Aubiers, lors d'une cérémonie militaire dans le parc du château de Tournelay à Nueil les Aubiers, brigade où il a débuté sa carrière en

2001. C'est donc un retour au source dans cette région qu'il affectionne particulièrement.

Le commandement du Capitaine VERNAGEAU, envers son personnel, sera à n'en point douter, empreint de fermeté si nécessaire, mais toujours avec le souci de cohésion, d'humanité et d'impartialité. Par l'exemple donné, il apportera l'adhésion, la motivation et la fierté à son équipe.

L'UNPRG 79 et son président lui souhaite une bonne intégration et beaucoup de réussite dans son nouveau commandement.



## Cyclomoteur : Intervenir plus vite sur tous les terrains

Les gendarmes du Finistère ont reçu deux cyclomoteurs électriques tout terrain au look rétro vraiment sympa.

Deux cyclomoteurs électriques ont été livrés aux gendarmes du Finistère afin de leur permettre d'intervenir sur tous les terrains.



\* En plus d'être adaptés aux secteurs ruraux, les nouveaux deux-roues vont dans le sens du verdissement de la flotte voulue par la direction de la gendarmerie.

\* Fournis par l'entreprise bretonne Toad, les cyclomoteurs ont l'avantage d'être silencieux. Un atout pour intervenir discrètement.

Ils ont un look rétro qui leur donne un aspect ancien auquel il ne faut pas se fier. Tout juste livrés, les nouveaux cyclomoteurs de la gendarmerie du Finistère sont bien des engins neufs. S'ils n'ont pas encore la couleur officielle bleu marine, les deux-roues électriques se sont déjà fait remarquer. Pas pour leur bruit mais pour leur design façon road trip dans le désert.

Conçus par une entreprise du département, ces cyclomoteurs tout-terrain seront testés pour la première fois en France par les militaires de la brigade de Saint-Pol-de-Léon.

Dans les Monts d'Arrée, des incendies avaient ravagé plus de 2.000 hectares de landes en 2022. Les gendarmes n'avaient alors pas de véhicule tout terrain pour y intervenir.

D'ici quelques semaines, quatre cyclomoteurs rejoindront donc la brigade de Saint-Pol-de-Léon et la toute nouvelle brigade mobile des Monts d'Arrée. Dans ces secteurs très ruraux, ces cyclomoteurs capables de rouler jusqu'à 45 km/h se révéleront très utiles pour arpenter les chemins. Car dans le Finistère, les gendarmes ne disposent d'aucun véhicule tout-terrain. Lors des incendies de l'été 2022, ses équipes avaient dû en quémander

auprès de leur direction générale pour intervenir dans les zones sinistrées. Les deux-roues devraient sans doute être bien utiles pour sécuriser les sites des festivals comme les Vieilles Charrues ou Le Bout du monde.

## Centaure : un nouveau blindé pour la protection de la population

Amorcé en 2021 grâce au financement du plan de relance, le programme Centaure est aujourd'hui progressivement déployé au sein de certaines unités de gendarmerie (escadrons de gendarmerie mobile, antennes GIGN, Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie, etc.). Polyvalent et robuste, ce nouveau véhicule d'intervention de la gendarmerie va s'inscrire comme un moyen opérationnel de protection des Français, des gendarmes et du territoire national.



C'est un programme novateur pour la gendarmerie ! 49 ans après le lancement des VBRG (Véhicules Blindés à Roues de la Gendarmerie), le nouveau programme Centaure, qui prévoit le déploiement de 90 nouveaux blindés, est mis en œuvre. Déployé depuis 2022 au sein des premières unités, parmi lesquelles le GBGM (Groupement Blindé de la Gendarmerie Mobile) de Versailles-Satory, le Centaure a été pensé et conçu comme un blindé polyvalent, pouvant transporter dix personnes (trois opérateurs et sept passagers) sur tout type de missions et tout type de terrain. Un véhicule innovant, intégré dans un programme éponyme en constante évolution.

## Des gendarmes sous blindage

Affichant des dimensions de poids lourds de classe trois (3,82 m de haut, 7,5 m de long et 2,94 m de large), une garde au sol particulièrement élevée et plus de 300 chevaux sous le capot, le nouveau véhicule d'intervention polyvalent de la gendarmerie, un 4x4 de 14,5 tonnes, est un concentré de technologie et de robustesse, capable d'agir sur un large spectre missionnel



# Informations de la CNMSS

## DES SOINS AUX AIDANTS

### L'aide-ménagère



Une aide-ménagère peut intervenir au domicile des personnes fragilisées par la maladie, l'âge ou le handicap. Elle participe aux tâches ménagères, aux courses, à la cuisine et à l'entretien du linge. Cette aide est accordée sur production d'un certificat médical précis et détaillé. La demande doit être justifiée par la maladie ou une sortie d'hospitalisation. Le montant de cette participation est calculé en fonction des ressources du foyer.

Si une demande d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) a été déposée, la CNMSS peut accorder une aide-ménagère dans l'attente de la décision du Conseil Départemental.

### La vaccination des 65 ans et plus : une mise jour essentielle



Avec l'âge, le système immunitaire s'affaiblit, rendant les infections plus dangereuses et les complications plus fréquentes.

C'est pourquoi les recommandations vaccinales évoluent régulièrement pour mieux vous protéger. De nouveaux vaccins sont désormais disponibles, et certains rappels sont essentiels pour maintenir une protection efficace.

Dès 65 ans, il est vivement conseillé de faire le point avec votre médecin ou votre pharmacien. Une évaluation régulière de votre statut vaccinal permet de rester à jour et de garantir une protection optimale

## DES SOLUTIONS TEMPORAIRES DE GARDE

### La garde à domicile



La CNMSS peut prendre en charge une garde à domicile 1 jour par semaine, nuit incluse, dans la limite de 100 € par garde pendant 12 mois, renouvelable tous les ans.

Cette garde peut aller jusqu'à 5 jours si l'aide-ménagère est hospitalisé.

## Le séjour temporaire dans un hébergement adapté



L'accueil de jour ou séjour temporaire peut être une solution car il permet à la fois au proche aidant de prendre du temps pour lui et à la personne accompagnée d'être accueillie dans un établissement spécialisé.

La CNMSS peut prendre en charge un séjour temporaire de la personne aidée dans un EHPAD (le temps de quelques jours, d'un week-end, d'une semaine... à hauteur de 90 jours par an, fractionnables).

## UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

### Mon soutien psy



Le dispositif « Mon soutien psy » permet la prise en charge de 12 séances par an chez un psychologue référencé par la CNMSS. Les séances se décomposent de la façon suivante : 1 entretien d'évaluation suivi des 11 séances si nécessaires.

Si votre situation nécessite un nombre de séances supérieur, une aide financière peut vous être accordée sous conditions de ressources et dans des cas bien précis.

### Les séjours de vacances



La CNMSS a signé un accord cadre avec IGESA et participe financièrement aux frais de séjour d'une semaine par an de l'aide-ménagère dans un centre de vacances IGESA ou dans les hôtels citadins IGESA de Paris et Toulon. La participation de la Caisse s'élève à : 500€ pour une personne (l'aide-ménagère), 800€ pour deux adultes, 1000€ pour 2 adultes et 1 enfant, 1200€ pour 2 adultes et 2 enfants, 1400€ au-delà

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [iges.fr](http://iges.fr) ou contactez-les par courriel : [serviceclientele@iges.fr](mailto:serviceclientele@iges.fr)

Utilisez le téléservice de Mon compte CNMSS pour demander en ligne votre aide financière santé. Après examen de votre dossier par la CNMSS, si vous entrez dans le dispositif, vous recevrez un bon pour accord à transmettre à l'IGESA. La CNMSS vous versera sa participation dès réception de la facture acquittée, à l'issue du séjour.

## UNEKO quelques nouvelles pour ARMEO

### Autonomie

#### Votre avenir et celui de vos proches préservés en cas de perte d'autonomie

En cas de perte d'autonomie, Unéo vous propose la garantie Autonomie (1), en complément de votre garantie santé, afin de vous aider à y faire face financièrement et moralement. En situation de perte d'autonomie vous bénéficiez ainsi, pour une cotisation maîtrisée, d'une protection complète, avant, pendant et après la reconnaissance de l'état de dépendance (2)

#### Les plus de la garantie

- \* Une rente mensuelle en cas de perte d'autonomie (300 €/mois à vie, exonérée d'impôts).
- \* Des solutions d'assistance :

En cas de besoin, contactez le service d'assistance 24 h/24, 7 j/7 **au +33 5 49 34 82 52** (appel non surtaxé)

(1) l'assureur de la garantie dépendance est Mutex, société anonyme au capital de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS

Nanterre 529 219 040. Siège social : 140, avenue de la République – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex. Le bénéfice des garanties décrites est soumis au respect des conditions détaillées dans la notice d'information d'Unéo-Soutien Autonomie. Elle intervient en complément des garanties Unéo-Engagement.

(2) GIR 1 et GIR 2.

### Evolutions de la notice d'informations relative aux garanties décès (ARMEO) en inclusion des garanties d'UNEKO-REFERENCE

La notice d'information a connu les évolutions suivantes :

- \* Au sein de l'article 17 « Terme des garanties », un nouveau cas de cessation des garanties décès a été introduit : **la garantie prend fin lorsque l'assuré atteint l'âge de 85 ans.**

\* Au sein de l'article 20.1 « Garantie « Décès – Capital de base », les modifications suivantes ont été réalisées

Une nouvelle condition encadre désormais le versement du capital décès de base, précisant qu'il peut être effectué uniquement si le décès de l'Assuré survient avant le premier jour suivant son 85<sup>e</sup> anniversaire.

**Un âge limite a été fixé à 85 ans pour la perception du capital décès de base de 2000€.**

Cette mesure prendra effet à compter du **1er janvier 2026**. Cela concerne la garantie décès ARMEO qui est proposée en option des garanties SANTE UNEO (Utile, Naturelle, Essentielle et Optimale). Les adhérents concernés vont recevoir un courrier d'UNEKO et ne cotiseront plus pour la garantie DECES à partir de 85 ans.

## CNG quelques rappels

### Aide au placement en EHPAD ou en USLD

Vous ou votre conjoint êtes dépendant et souhaitez être placé(s) temporairement ou définitivement en EHPAD ou en USLD ?

La CNG propose une aide financière **pouvant aller jusqu'à 1 000 €** par personne dépendante.

### Aide à l'aménagement et aux dépenses liées à la perte d'autonomie.

Vous ou votre conjoint êtes dépendant et souhaitez aménager votre habitation ?

La CNG propose une aide sur étude du dossier par personne dépendante.

#### Conditions d'attribution :

- \* La personne dépendante ou un proche doit au préalable prendre attache avec un conseiller CNG.
- \* La personne dépendante doit : être classée entre un GIR 4 à 1, motiver sa situation ou son besoin dans l'espace réservé à cet effet dans le formulaire. Cette motivation peut être rédigée par vous-même, ou par un élu ou par une assistante sociale et avoir sollicité les différents organismes de droit commun et/ou militaires (CCAS, ASA ...) susceptibles de lui venir en aide.

Si le bénéficiaire est ressortissant de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS), il doit commencer par formuler une demande de secours médico-social auprès de celle-ci. A l'issue, sa demande sera transmise à sa mutuelle sous réserve qu'il l'ait expressément autorisé.

### Aide au maintien à domicile

La CNG propose **une aide pouvant aller jusqu'à 400 €** par personne dépendante et par année calendaire.

La personne dépendante doit être classée entre un GIR 4 à 1, être maintenue à son domicile (pas de placement définitif ou temporaire en EHPAD ou en USLD).

**Pour toutes ces aides, être adhérent ou ayant-droit de la CNG depuis au moins 3 ans et ne peuvent être sollicitée qu'une seule fois par an.**

**Pour toutes les autres aides, je vous invite à consulter le site de la CNG, et n'hésitez pas à me solliciter par mail : [g.joubert@groupe-uneo.fr](mailto:g.joubert@groupe-uneo.fr) ou 06.84.32.15.39**

Georges Joubert délégué CNG et UNEO

## Assistantes sociale groupement Deux-Sèvres



### Assistantes sociales ENSOA Saint Maixent Secteur cantons Niort Melle et ville de Niort

Madame **Georgette BRAMBAN**

georgette.bramban@intradef.gouv.fr

Madame **Sophie GUERIN**

sophie.guerin@intradef.gouv.fr

05 49 76 84 17 (secrétariat)

Quartier Coiffé 79404 St-Maixent L'Ecole

**Uniquement sur RDV** (Si répondeur laisser vos coordonnées et numéro de téléphone)

### Assistante sociale Gendarmerie Secteur cantons Bressuire - Parthenay

Madame **COUTELLIER Catherine**

05 49 28 63 44 ou 06 71 28 64 96

catherine.coutellier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres

Caserne Briandais

23 rue du Général Largeau 79000 NIORT

**Uniquement sur RDV** (Si répondeur laisser vos coordonnées et numéro de téléphone)

## Qu'est-ce que le sport sur ordonnance ?

La CNMSS veut inciter ses assuré(e)s en affection de longue durée (ALD), ou atteints d'une maladie chronique, ou présentant des facteurs à risque, à pratiquer, de façon régulière et suivie, une activité physique adaptée (APA), à leur état de santé.

### Pour qui, combien et comment ?

Vous ou votre enfant êtes affilié(e)s à la CNMSS.

Vous êtes :

- \* En ALD
- \* Diabétique
- \* Ou vous souffrez de : dépression, d'obésité, d'hypertension artérielle (HTA) ou d'un état de stress post-traumatique (ESPT).

**La CNMSS vous offre à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 un forfait de 130€ pour toute inscription annuelle à un club sportif agréé, afin de vous encourager à la pratique d'une activité physique adaptée (APA) à votre état de santé.**

Documents à fournir (une demande par année civile) :

Une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) indiquant le(s) sport(s) à pratiquer, daté(e) de moins d'un an, établie par votre médecin

- Un justificatif de paiement annuel auprès d'un club, d'une association ou d'un coach sportif, avec l'agrément APA

Vos documents sont à envoyer par courrier à l'adresse :

CNMSS  
SPORT SUR ORDONNANCE - DSM PPREV  
247 avenue Jacques Cartier  
83090 TOULON CEDEX 9

Attention, des franchises médicales et des participations forfaitaires en attente de règlement pour des soins antérieurs peuvent faire l'objet d'une récupération sur le montant versé de 130 €.

Où trouver un club agréé ?

- Auprès de votre commune de résidence pour trouver le club de sport APA ou auprès de la maison "Sport santé" de votre département, ou auprès du club ou de la ligue régionale si adhérent à la Fédération des Clubs de la Défense,
- Sur Internet :
- Sur le site du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative : Les Maisons Sport Santé les plus proches de chez vous ou sur le site de la Fédération des clubs de la Défense

## Accès aux soins et recherche d'un médecin



Dans certaines régions, la pénurie de médecins devient un objet de préoccupation au quotidien, notamment après votre déménagement en raison d'un changement d'affectation ou en cas de départ à la retraite de votre praticien.

Pour faciliter vos démarches, la CNMSS vous propose de consulter en priorité

**L'annuaire Santé National** pour rechercher et contacter un professionnel de santé en fonction de votre lieu de résidence.

### La carte des lieux de soins sur santé.fr :

Précisez votre ville et la carte vous indique les lieux de soins non programmés les plus proches de chez vous. Leurs horaires sont élargis (par exemple de 9h à 21h ou 22h y compris le week-end).

Si, malgré vos recherches, vous ne trouvez pas de médecin, la CNMSS peut vous aider :

\*En contactant la CNMSS par courriel.

\*La CNMSS dispose également d'une ligne téléphonique dédiée à la recherche d'un médecin : 04 94 16 39 00

## Carte vitale dématérialisée avec France Identité



Dès le 18 mars 2025, tous les assurés sociaux disposant d'une carte d'identité au format carte bancaire (CNIE) pourront activer leur carte Vitale numérique via l'application France Identité. Ce déploiement marque une étape majeure dans la modernisation des services publics de santé en France.

Jusqu'alors disponible dans 23 départements, l'appli carte Vitale s'étend désormais à l'ensemble du territoire. Dès le 18 mars 2025, tous les assurés détenteurs d'une carte d'identité électronique (CNIE) pourront activer leur carte Vitale numérique via l'application France Identité.

Pour les autres assurés, le déploiement se fera progressivement, région par région, jusqu'à l'automne 2025, avec un parcours d'activation spécifique.

L'application, disponible gratuitement sous Android et iOS, ne remplace pas la carte Vitale physique, mais constitue une alternative complémentaire, garantissant un accès permanent et sécurisé aux droits des assurés. Un outil pratique et sécurisé pour les assurés

L'appli carte Vitale permet aux utilisateurs de disposer de leur carte Vitale directement sur

leur smartphone, limitant ainsi les risques d'oubli ou de perte. Elle offre un accès immédiat et sécurisé aux droits de l'assuré, y compris pour ses ayants droit (conjoints, enfants, etc.).

Grâce à la connexion avec France Identité, l'activation de l'application est rapide et hautement sécurisée, reposant sur une vérification d'identité directe et ergonomique. **Pour ceux qui ne possèdent pas encore la CNIE, un parcours d'activation alternatif incluant la reconnaissance faciale sera proposé.**

Pour activer l'application carte Vitale avec France Identité, vous devrez :

- Télécharger l'application carte Vitale et démarrer le parcours d'activation
- Au moment de la vérification d'identité, cliquer sur l'option « M'identifier avec France Identité ». Vous serez alors redirigé vers l'application France Identité
- Scanner votre carte d'identité
- Saisir votre code personnel.
- Lancer la lecture sans contact de votre carte d'identité.

Vous serez ensuite redirigé vers l'application carte Vitale pour terminer l'activation de votre carte Vitale

## Qui a droit à une demi-part supplémentaire pour les impôts ?



Une demi-part supplémentaire ou demi-part de quotient familial peut être accordée dans certaines situations pour le calcul de l'impôt sur le revenu (IR ou IRPP) et du taux de prélèvement à la source.

### Demi-part des veuves d'anciens combattants

Pour le calcul de l'impôt 2026, les veuves d'anciens combattants âgées de plus de 74 ans au 31 décembre 2025 (nées avant le 1er janvier 1952) peuvent prétendre à une demi-part fiscale supplémentaire, si leur défunt mari en avait lui-même été bénéficiaire, ce quel que soit l'âge du défunt au moment de son décès. (**Case W**)

**Attention depuis 2021 !** Depuis les revenus 2020 déclarés en 2021, le bénéfice de la demi-part fiscale supplémentaire accordée aux conjoints survivants de plus de 74 ans de titulaires de certains droits accordés aux anciens combattants a été étendu aux veufs. Auparavant, cette demi-part était uniquement accordée aux veuves.

**veuf ou veuve d'un ancien combattant :**  
 – dont le défunt était déjà bénéficiaire de cette demi-part, et (**depuis 2022**) quel que soit l'âge de l'ancien combattant à son décès  
 – et (**nouveauté 2023**) même si l'ancien combattant n'avait pas perçu la retraite du

combattant (le fait d'être titulaire de la carte du combattant au décès suffit).

### Demi-part fiscale et handicap

Une demi-part supplémentaire de quotient familial peut être accordée à une personne en situation en handicap, si son cas correspond à l'une des situations prévues au titre de l'invalidité (**Case P**).

Par ailleurs, le foyer fiscal peut comporter (ou avoir comporté par le passé) des personnes à charge en situation de handicap. À ce titre, on peut énumérer les situations suivantes où plusieurs demi-parts supplémentaires sont accordées :

\*enfant à charge handicapé quel que soit son âge (titulaire de la carte d'invalidité ou CMI invalidité) : compté pour 1 part fiscale

\*personne handicapée membre de la famille ou non : comptée pour 1,5 part si cette personne est la première personne à charge d'une personne seule ou la 3ème

\*personne ou plus à charge du foyer fiscal parent isolé ayant élevé un enfant handicapé compté fiscalement à charge (ou rattaché à son foyer fiscal) pendant au moins 5 ans : 0,5 part supplémentaire accordée.

**Invalidité :** demi-part supplémentaire pour une personne percevant une pension d'invalidité d'au moins 40%, ou porteuse d'une carte d'invalidité ou d'une carte CMI-invalidité

## Le principe de la réversion



des règles strictes en fonction du nombre de bénéficiaires et du statut matrimonial du ou des conjoints. La pension militaire d'invalidité est également réversible sous certaines conditions.

### Retraite de base :

**En cas décès**, les droits acquis par le pensionné militaire peuvent se transmettre aux conjoints et ex-conjoints survivants (seul le mariage est reconnu, et non le Pacs ou le concubinage), ainsi qu'aux orphelins de moins de 21 ans. La pension de réversion correspond à 54% (50% pour les fonctionnaires) de la pension du défunt pour le conjoint ou ex-conjoint survivant. Elle est de 10% pour l'orphelin.

**En cas de remariage** du militaire décédé, la réversion du conjoint est partagée au prorata temporis entre conjoint et ex-conjoint s'il y a lieu.

**En présence d'un orphelin** issu d'un autre lit dont le parent est sans droit, le droit à réversion du conjoint est à aussi partagé entre le conjoint et l'orphelin.

**La réversion du conjoint** peut être majorée lorsque le **décès intervenant en service**, jusqu'à 100% de la solde de base, en cas notamment de décès en service à l'étranger dans le cadre d'une opération militaire

**En cas de décès à la retraite**, la pension du militaire étant due jusqu'à la fin du mois de son décès, le point de départ de la pension de réversion est toujours fixé au premier jour du mois suivant le décès.

**En cas de décès en activité**, la pension de réversion est payée à compter du lendemain du décès du fonctionnaire ou du militaire.

### Pension militaire d'invalidité

Le droit peut être accordé :

\*au conjoint ou partenaire liés par un Pacte civil de solidarité.

\*aux orphelins de moins de 21 ans ou infirmes.

\*aux descendants

Par contre, il n'est pas ouvert aux **conjoints divorcés**. Une nouvelle loi sur la pension de réversion devrait être mise en application le **1er janvier 2026**.

## Rappel : La dépendance



Avec l'allongement de la vie, hors infirmité ou invalidité, une impossibilité totale ou partielle d'accomplir tous les gestes du quotidien peut survenir. On devient dépendant.

La grille Agir se présente sous forme de questionnaire et sert pour l'attribution de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la couverture dépendante proposée par les assureurs. Elle évalue les capacités de la personne à accomplir 10 activités corporelles et mentales et 7 activités domestiques et sociales. Les activités corporelles et mentales constituent le « Groupe Iso-ressources » (GIR) de l'assuré. Il existe 6 niveaux : le GIR 1 définit les personnes les plus dépendantes et le GIR 6 s'applique aux personnes totalement autonomes.

**La dépendance légère** correspond à un **GIR 5** : la personne peut effectuer la plupart des actes de la vie quotidienne, mais a besoin d'une aide ponctuelle pour certaines tâches.

**La dépendance partielle** correspond aux **GIR 4 et 3** : la personne n'est plus en mesure d'effectuer seule

certains actes de la vie quotidienne et a besoin d'une aide quotidienne, notamment pour sa toilette, ses déplacements ou les repas.

**La dépendance totale** correspond aux **GIR 2 et 1** : la personne a perdu toute autonomie et a besoin d'une présence continue.

**Financement** : Les dépenses liées à la dépendance peuvent être prises en charge, au moins partiellement, par une aide publique constituée par l'APA, ou à titre privé par un assureur auprès de qui un contrat aura été souscrit personnellement. L'APA est versée par le département, dont les services s'occupent de gérer les demandes. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans et avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4. Il n'y a pas de conditions de ressources pour obtenir l'APA, mais son montant dépend du niveau de revenus et de dépendance. L'APA est toujours exonérée d'impôt sur le revenu et n'est pas récupérée sur la succession, contrairement à d'autres aides sociales.

Il existe deux types d'APA : à domicile pour les personnes qui vivent chez elles et en établissement pour les personnes qui vivent en Ephad

**Montant maximum : 2 045,56 € pour le GIR 1, 1 654,18 € pour le GIR 2, 1 195,67 € pour le GIR 3, 797,96 € pour le GIR 4.**

## La vente en viager



### Quels éléments respecter lors d'une vente en viager ?

La vente en viager consiste à céder un logement en échange d'une rente à vie, et éventuellement d'un capital initial (le bouquet). Le vendeur est appelé « crédirentier », l'acquéreur le « débirentier ». Dans tous les cas, qui que soit l'acquéreur, les points importants à respecter lors d'une vente en viager sont les suivants :

- \* Faire évaluer votre logement.
- \* Décider du type de viager : il peut d'agir d'un viager occupé (le vendeur continue à occuper le bien) ou d'un viager libre (l'acquéreur verse une rente plus élevée, mais le vendeur quitte le logement).
- \* Négocier le bouquet et la rente, de préférence avec l'aide d'un professionnel ou d'un notaire. Le montant de la rente dépend du type de viager (libre ou occupé), de la valeur du bien et de votre espérance de vie au moment de la vente.
- \* Eventuellement, prendre une assurance en prévision du possible non-paiement de la rente.

### Peut-on vendre en viager à ses enfants ?

La loi ne vous interdit pas de vendre en viager à des membres de votre famille, y compris à vos enfants. En revanche, il faut prendre certaines précautions :

- \* Obtenir l'accord des autres enfants, si vous en avez.
- \* Veiller à ce que le bouquet et la rente correspondent au prix du marché.

La loi ne vous oblige pas formellement à demander l'accord de ses frères et sœurs. Mais en pratique c'est indispensable. En effet, au moment de régler votre succession, les autres enfants pourraient considérer qu'ils ont été défavorisés.

**Important :** Si vous vendez en viager à vos parents, à vos héritiers ou à leurs descendants, il faut éviter de conserver l'usufruit du logement. Vous pouvez en conserver l'usage, c'est-à-dire la possibilité d'y habiter. Mais l'usufruit (qui vous permettait par exemple de louer le bien et d'en percevoir les revenus) vous fait courir le risque que le logement soit considéré comme votre propriété et réintégré dans la succession au moment de votre décès

# Gendarmes dans la tourmente de 1968

Commencer une carrière dans la gendarmerie en 1968 n'était pas forcément la bonne idée. 21 ans, encore élève gendarme en fin de stage, pas encore assermenté, me voici avec ma compagnie d'élèves gendarmes de l'école de Charenton dans le Val de Marne, réquisitionné pour le maintien de l'ordre à Paris.



Déjà la clameur des manifestations nous était perceptible par le biais de la radio dans le fort de Charenton où nous étions casernés. Aussi, lorsque nous avons été embarqués vers de multiples points sur Paris, la surprise n'a pas été totale compte tenu de la situation de quasi insurrection qui nous était décrite par les actualités.

Et dire que l'origine des émeutes se situe en mars 68 à la faculté de Nanterre par un mouvement qui revendique l'accès pour les étudiants aux bâtiments des étudiantes (on en rit aujourd'hui), mais qui prend des positions plus politiques après l'arrestation d'étudiants manifestant contre la guerre du Vietnam. Composé essentiellement d'anarchistes et mené, entre autres, par Daniel Cohn-Bendit, le mouvement occupe la salle du conseil de la faculté de lettres. Bien sûr d'autres organisations gauchistes se mêlent à la fête pour ensuite entraîner le monde ouvrier dans la contestation. Ce sont donc des grèves



et manifestations générales, mais surtout concentrées sur Paris et le quartier latin en particulier. C'est principalement là que mes souvenirs sont les plus marquants.

Mon ressenti de ces journées folles est partagé entre l'impression que l'Etat et les forces de l'ordre ont été surpris de la violence des manifestations ainsi que par leur ampleur et par l'imprévisibilité d'une contestation dirigée en grande partie contre le Général De Gaulle. En effet, notre formation militaire et juridique - outre notre grand respect pour l'homme du 18 juin - ne nous projetait



pas vers une contestation de l'Etat et du Président de la République.

Intégrés dans des pelotons de réserve ministérielle, nous les élèves gendarmes, ne sommes pas préparés à cette confrontation que commencent à subir les CRS et les gendarmes mobiles. D'autre part, les discours des autorités nous disent qu'il faut tenir en dispersant des rassemblements de plusieurs milliers de manifestants. Pour avoir vu les défilés boulevard St Michel, rue Gay Lussac longeant le jardin du Luxembourg, de ces « hordes » de jeunes, pour la majorité, déterminés à « casser du flic » je dois dire que nous avions la peur au ventre qui nous tenaillait. Mal équipées, pas entraînées au rétablissement de l'ordre face à une foule en furie, les unités engagées ont vite compris que la maîtrise du terrain serait compliquée. Quelques CRS avaient des boucliers de protection, les gendarmes n'en avaient pas et leurs équipements consistaient en la tenue de service courant (avec cravate SVP) le ceinturon baudrier et le fusil MAS 36, le casque n'étant même pas équipé de visière de protection.

Bref, on allait au charbon sans protection face aux pavés et toutes sortes de projectiles lancés par les manifestants. J'ai vu, comme le montrent les images jointes, la force de destruction d'une foule

avec des arbres arrachés des voitures empilées et bien sûr des rues complètement dépavées. Lorsque nous avions à nous déplacer le lendemain d'une manif, les boulevards et les rues occupées la veille faisaient figure de scènes de guerre.

Je ne développerai pas sur toutes les nuits d'émeutes mais de celle dite « nuit des barricades » le 13 mai 1968, nuit où tout Paris est investi par les étudiants, ouvriers et enseignants provoquant une réaction forte des forces de l'ordre qui réprimant fermement ce grand mouvement (entre 200 000 et un million de manifestants selon les sources). Simplement, nous avons participé, avec mon unité, à l'intervention place de la République face à des manifestants qui débouchaient en grand nombre du métro pour se rassembler en direction de l'avenue de la République. C'était une scène de guerre avec les explosions de grenades offensives et lacrymogènes dans une pagaille totale, les manifestants arrivants aussi des rues et avenues adjacentes de la place.

Mais les missions de gendarmes et policiers sont aussi de tenir les points sensibles de la capitale. Ainsi, mon unité s'est vu confier le renfort à la prison de la Santé. En effet, les détenus ont pensé longtemps qu'ils allaient être libérés par les manifestants qui défilaient dans le quartier latin proche. Nous avons renforcé la garde intérieure de la prison notamment la nuit pour prévenir les émeutes dans l'enceinte même de La Santé.



Souvenirs particulièrement impressionnantes de détenus très excités par l'espoir d'être libérés par la foule contestataire. Inutile de dire les insultes et violences physiques (jets de poches d'urine) ou verbales que nous avons subies dans ce centre de détention. Pour l'anecdote, y séjournait le colonel Antoine ARGOUD, condamné à la réclusion à perpétuité pour sa participation au putsch d'Alger (avril 1961) et à son activité au sein de l'OAS. Bien sûr il était heureux de la « chienlit » qui touchait le Président De Gaulle et les forces de l'ordre. J'ai vu personnellement la hargne qui l'animait. Sa peine sera pourtant amnistie en juin 1968 par le même général De Gaulle qu'il exécrat.

Ainsi, nous étions face à une population (les détenus) particulièrement excitée et haineuse envers les forces de l'ordre.

Il y eu aussi des moments lunaires pour nous. Un jour de manifestation, touchant la radio et télévision en grève, une foule immense s'est trouvée à défilier à la maison de la radio (aujourd'hui avenue du Président Kennedy) devant nous qui n'étions pas nombreux pour protéger les lieux. Un grand moment de solitude pour nous qui pouvions à la moindre action de la manif être balayés et débordés vu nos moyens absolument ridicules.

Mai 68 c'était tout ça, mais bien plus encore si l'on pouvait relever toutes les situations de grande crainte sur l'avenir des Institutions de l'époque. Il aura fallu la force et la stature du général De Gaulle pour enrayer l'installation d'un cahot irréversible.



Mon expérience de mai 68 n'est pas celle des nombreuses unités mobiles qui, elles, ont été confrontées à une violence terrible tous les soirs surtout dans le quartier Latin. Selon le ministère de l'Intérieur de l'époque il y eu 7 morts et environ 2000 blessés dont 200 très grave pendant cette période.

Je retiendrai aussi que cette « révolution » de 68 a engendré une prise de conscience des autorités sur les moyens consacrés au maintien de l'ordre. La gendarmerie et la police se sont vues dotées d'équipements adaptés à ces missions de quasi insurrection.

Au total, il est très difficile de décrire une telle situation, mais pour les jeunes hommes que nous étions ce fut assurément un « baptême du feu » qui nous a marqués pour la vie. Lorsque j'ai tenté, plus tard, d'expliquer l'ambiance de ces jours hors normes je ne pense pas avoir réussi à en donner l'ampleur tant sur le plan psychologique que sociétal.

Gérard SULLET



**Jean Michel PUAUT**  
Président UD 79



**Jacky BACLE**  
Vice-Président



**Gérard SULLET**  
Président Adjoint  
Communication



**Patrick FAUCHER**  
Secrétaire général



**Alain ROY**  
Trésorier



**Guy RIMBAULT**  
Trésorier Adjoint



**Patrice BRAYER**  
Secrétaire Adjoint



**Michel BRAULT**  
Membre



**Bertrand PELLETIER**  
Membre



**André CLAVEAU**  
Membre



**Philippe CHAMPION**  
Membre



**Maurice FALOURD**  
Membre



**André CHEVALLIER**  
Membre



**Didier BOISSON**  
Membre



**Pascal PAPET**  
Membre



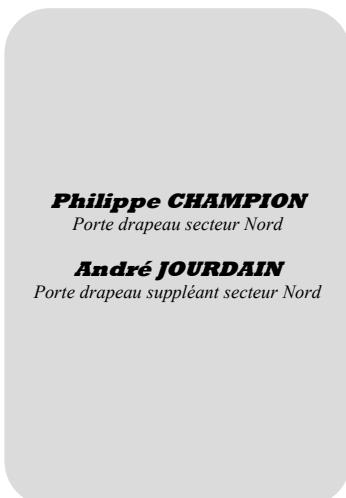
**Françoise BONNAMY**  
Membre



**Jean GUILLEMOTEAU  
TRISTAN**  
Vérificateur aux comptes



**Jacques ARTHUR**  
Vérificateur aux comptes



**Philippe CHAMPION**  
Porte drapeau secteur Nord

**André JOURDAIN**  
Porte drapeau suppléant secteur Nord



**Bertrand POTREAU**  
Porte drapeau secteur Sud

**Patrick FAUCHER**  
Porte drapeau suppléant secteur Sud

**Jean Michel PUAUT**  
Porte drapeau suppléant secteur Sud

**Marcel THEBEAU**  
Porte drapeau suppléant secteur Sud



*Union Départementale des Personnels et Retraites  
de la Gendarmerie des Deux-Sèvres*  
**DES FESTIVITES de l'UD 79 en 2026**

Mr et Mme .....  
demeurant à : ..... Nombre : .....  
participera (ont) au loto annuel le dimanche **22/02/2026** à 14h à la salle des fêtes de CHAURAY.

**LOTO UD79**

Les inscriptions sont à faire avant le **15/02/2026** auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE

Mr et Mme .....  
demeurant à : ..... Nombre : .....  
participera (ont) à l'Assemblée Générale le vendredi **06/03/2026** à 09h30 à la salle des fêtes de TERVES 79

Les inscriptions sont à faire avant le **20/02/2026** auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE.

**A.G.**



Mr et Mme .....  
demeurant à : ..... Nombre : .....  
participera (ont) au repas des délégués de secteur le vendredi **22/05/2026** à 09h30 à (lieu à déterminer)

Les inscriptions sont à faire avant le **10/05/2026** auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE.

**Délégués de secteur**



**Journée champêtre**

Mr et Mme .....  
demeurant à : ..... Nombre : .....  
participera (ont) à la journée famille le vendredi **19/06/2026** à 12h au lieu-dit Pied Blanc à AIFFRES 79

Les inscriptions sont à faire avant le **05/06/2026** auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE



**Repas rentrée**

Mr et Mme .....  
demeurant à : ..... Nombre : .....  
participera (ont) au repas de rentrée le vendredi **25/09/2026** à 12h à la salle des fêtes à Saint Aubin le Cloud 79

Les inscriptions sont à faire avant le **10/09/2026** auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNE



**Loto Public**

Mr et .....  
demeurant à : ..... Nombre : .....  
participera (ont) au loto ouvert au public le dimanche **07/11/2026** à 14h à la salle Denfert Rochereau à St Maixent L'Ecole  
(Loto ouvert au public – Aucune inscription)



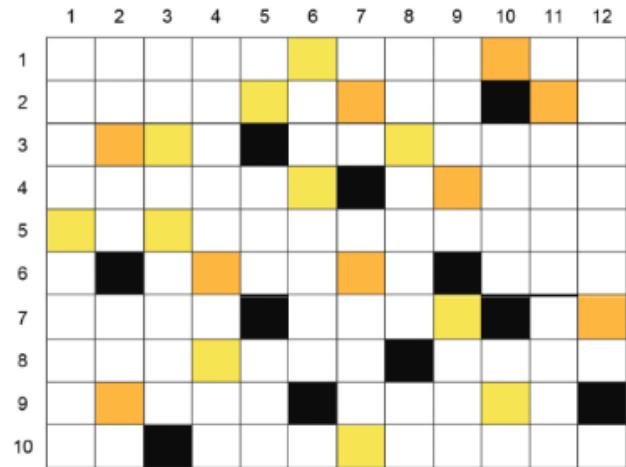
**Projet de voyages année 2026** : Une sortie d'une journée au printemps et un voyage de deux jours au mois de septembre.

## JEUX ADULTES

### Charade

Mon premier est plébiscité par les amateurs de Ca  
Mon deuxième tombe régulièrement des nues  
Mon troisième entre en pleines narines et sort par le canard  
Mon quatrième est le père des pairs  
En Italie, mon cinquième est en verre, blanc, rouge  
Mon sixième grince des dents en entrant dans les bois  
Mon tout expose encore au Louvre.

### Mots croisés pour adultes



#### Mots mystères

Arrangeant les lettres sur fond jaune et celles sur fond orangé, trouvez une expression de notre thème.

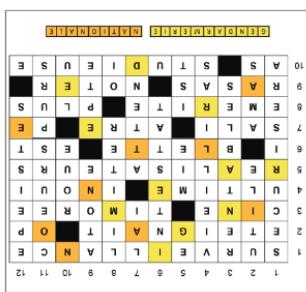


### Jeu d'anagrammes

#### But du jeu :

Remplir une grille (à droite ci-dessous) avec des mots dont on vous donne une définition (au centre) et qui sont une anagramme du mot qui vous est donné (à gauche). Une fois la grille complétée, trouvez dans les zones colorées bleues et vertes deux mots en rapport avec notre centre d'intérêt.

### LES SOLUTIONS



MOTS CROISÉS

### Jeu des trèfles à 4 feuilles

#### But du jeu :

Cinq trèfles sont présentés avec des lettres sur toutes leurs feuilles. Il vous faut compléter leurs centres avec une ou deux lettres pour former deux mots valides en horizontal et en vertical. Quand les trèfles seront complétés, remettez en ordre les cinq centres que vous avez trouvés pour dévoiler un autre mot.

#### Les « trèfles » à compléter :



#### Horizontalement

1. Elle assure la tranquillité d'un lieu public.
2. Diminuait sa dépense énergétique.
3. Officier de police.
4. On y voit dans le noir.
5. Ayant la pétéche.
6. Der des der.
7. Incroyable TGV.
8. Chefs de bandes.
9. Trop avancée.
10. Cardinal de Strasbourg.
11. Bon à détacher.
12. Le pompier n'éteint pas son feu.
13. Pierre d'Occitanie.
14. Benoît XVI finit ainsi.
15. Signe de croix.
16. Barbas papa ?
17. Mettre au bloc.
18. Un point c'est tout.
19. Qui a le sens du devoir.

#### Verticalement

1. Mettra en garde.
2. Bon voire agréable.
3. Il en fait des tas.
4. Qui font de bons rapports.
5. Verras le temps passer.
6. Actrice, fille de Marlène Jobert (initiales).
7. Vienne copine.
8. Maladie d'amour (sigle).
9. Sans testament.
10. Il fit la musique de Un homme et une femme.
11. Fait le poireau.
12. Est de la réserve.
13. Diminuer les risques.
14. Au milieu du bois.
15. Resté sans voix.
16. Monet a souvent peint cette rivière à Giverny.
17. Épate à paon.
18. Vieux loup suivant la queue.
19. Personnes irréprochables (2 mots).
20. Des experts de l'arme blanche.

#### Grille proposée :

ENNEIGES	Officier porte-drapeau
REALITES	Nids d'artistes
CRETONNE	Calamar
DISPUTES	Vraiment idiots
ACCAPARE	Elle peut cacher un cœur d'or
DEPRIMEE	On l'a dans la peau
SITUAMES	Replis pathologiques sur soi
REACTEUR	Dieu le père pour les croyants



Déguider



Jeu de trèfles à 4 feuilles

BR - IG - AD - I - ER



Jeu d'anagrammes

Legendard de Vinci

LART - EU - NAR - DEUX - VIN - SCIE

Charade

SOLUTIONS ADULTES

# Calendrier Scolaire 2025 - 2026

www.calendrier-imprimer.fr

Calendrier Scolaire 2025 - 2026												ZONE A		ZONE B		ZONE C	
												Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers		Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg		Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles	
sept. 2025	oct. 2025	nov. 2025	déc. 2025	janv. 2026	févr. 2026	mars 2026	avr. 2026	mai 2026	juin 2026	juil. 2026	août 2026						
1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S						
2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D						
3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L						
4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M						
5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M						
6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J						
7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 M	7 D	7 J	7 D	7 M	7 V						
8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S						
9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D						
10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L						
11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M						
12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M						
13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J						
14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V						
15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S						
16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D						
17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L						
18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M						
19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M						
20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J						
21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V						
22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S						
23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D						
24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L						
25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M						
26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M						
27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J						
28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V						
29 L	29 M	29 S	29 L	29 J			29 D	29 M	29 V	29 L	29 M						
30 M	30 J	30 D	30 M	30 V			30 L	30 J	30 S	30 M	30 J						
				31 M	31 S		31 M		31 D		31 L						

2025 - 2026	01 nov. 2025	11 nov. 2025	25 déc. 2025	01 janv. 2026	06 avr. 2026	01 mai 2026	08 mai 2026	14 mai 2026	25 mai 2026	14 juil. 2026	15 août 2026
Jours fériés	La Toussaint	Armistice de 1918	Noël	Premier de l'An	Lundi de Pâques	Fête du travail	Victoire 1945	Jeudi de l'Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête Nationale	Assomption

## CALENDRIER SCOLAIRE

	ZONE A	ZONE B	ZONE C	CORSE
Rentrée des élèves	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2026			N/C
Vacances de la Toussaint	du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026			N/C
Vacances de Noël	du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027			N/C
Vacances d'Hiver	du samedi 13 février au lundi 1 <sup>er</sup> mars 2027	du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027	du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	N/C
Vacances de Printemps	du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027	du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027	du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	N/C
Vacances d'Été	samedi 3 juillet 2027			N/C

Le début des vacances a lieu après le dernier cours des jours indiqués.  
(les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir)

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

